

LCL Compensation Carbone Multi Stratégies

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 28 MARS 2024

LCL
AM
OR
SA
FC



LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	12
Informations spécifiques	14
Informations réglementaires	17
Certification du Commissaire aux comptes	23
Comptes annuels	28
Bilan Actif	29
Bilan Passif	30
Hors-Bilan	31
Compte de Résultat	32
Annexes aux comptes annuels	33
Règles et méthodes comptables	34
Evolution de l'Actif net	39
Compléments d'information	40
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	48
Inventaire	49
Annexe(s)	59
Caractéristiques de l'OPC	60
Information SFDR	72

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte rendu d'activité

Avril 2023

En Avril si la croissance Chinoise a surpris positivement, elle le doit principalement à la reprise de la consommation notamment dans les services, alors que l'activité dans l'industrie demeure atone. Cette tendance est visible aussi en Europe et aux Etats-Unis où la plupart des indicateurs manufacturiers pointent de plus en plus nettement vers la récession, quand les enquêtes services demeurent relativement bien orientées. Côté inflation, les statistiques mensuelles ont été mitigées : la désinflation se poursuit dans l'ensemble aux Etats-Unis, mais les statistiques sont moins favorables en Europe, notamment dans l'alimentaire et les services. La saison des résultats d'entreprise du premier trimestre n'a pas réservé de grandes surprises avec des chiffres dans l'ensemble un peu meilleurs qu'attendus, notamment pour les grandes capitalisations de la technologie américaine et du luxe européen. Dans cet environnement les indices actions développés ont poursuivi leur progression (S&P 500 +1.5%, MSCI Europe +2.5%, Nikkei +2.9% en monnaie locale) alors que les indices émergents et notamment Chinois ont de nouveau déçu (MSCI EM -1.1%, Hang-Seng -2.4%). Sectoriellement on notera la sous-performance des métaux de base, en écho à la faiblesse de l'industrie chinoise, et la reprise des secteurs défensifs de la santé, des services aux collectivités et de la consommation de base. Sur les marchés nord-américains soulignons une nouvelle fois la concentration extrême des performances autour des géants de la technologie. Les 10 premières capitalisations sur S&P500 représentent ainsi près de 90% de la performance totale de l'indice depuis le début de l'année ! Côté taux si la volatilité fut encore importante, les rendements ont clôturé sur de faibles variations mensuelles (10 ans US -5bp à 3.42%, 10 ans allemand +2bp à 2.31%). Dans ce contexte, nous avons remonté l'exposition action via les marchés américains et européens jusqu'à 39% d'exposition. Puis en fin de mois, alors que de nouveaux risques émergent comme l'atteinte possible dès juin du plafond de la dette autorisée aux US, nous avons mis en place des positions optionnelles de couverture sur le S&P500 et l'Eurostoxx 50 profitant de niveaux de volatilité assez bas. Sur les taux, nous avons profité d'une baisse des taux en début de mois pour réduire légèrement l'exposition en revendant des taux US.

Mai 2023

En Mai les données macros ont continuer de se détériorer à l'exception du Japon dont le niveau d'activité a surpris positivement. Les chiffres ont été particulièrement inquiétants en Allemagne (récession technique sur les 2 derniers trimestres) et en Chine où le rebond lié à la réouverture post-covid semble avoir déjà fait long feu. C'est notamment le secteur industriel mondial qui peine à redémarrer. Les enquêtes type PMI où les chiffres de production pointent vers un environnement récessif que l'on peut aussi visualiser dans le comportement des marchés de matières premières (baril WTI -11%, indice Bloomberg métaux industriels -9%). Les activités de services continuent de bénéficier de marchés de l'emploi nord-américains et européens robustes et demeurent le principal soutien à la croissance mondiale. Cette dernière a néanmoins été de nouveau revue en baisse ces dernières semaines par la plupart des organismes de prévisions. La tendance à la désinflation aux US et en Europe s'est par ailleurs confirmée en mai, à l'exception d Royaume-Uni. Si les niveaux d'inflation sous-jacente demeurent trop élevés des deux côtés de l'Atlantique, ils devraient poursuivre leur repli graduel ces prochains mois. Côté entreprises, le thème de l'intelligence artificielle a une nouvelle fois tout emporté sur son passage. La forte révision en hausse des prévision d'activité de Nvidia a donné un nouveau coup de fouet à la spéculation autour du thème, qui est principalement joué via les géants de la tech US. Les 6 premières capitalisations représentent ainsi plus de 100% de la performance du S&P 500 depuis le début de l'année ! Sur le mois le NASDAQ progresse de 7.7% alors que l'indice large S&P 500 est quasi étale et que l'indice Russell des petites capitalisations recule de 1%. Les indices européens cèdent entre 2 et 3% et les indices chinois entre 3 et 8%. Bénéficiant d'une bonne saison de résultats et d'une croissance meilleure qu'attendu les actions japonaises poursuivent leur fort rattrapage (Nikkei +7%). Côté obligataire les taux US sont nettement remontés (10y +22bp), anticipant sans doute un flux d'émission soutenus de bons du trésor ces prochaines semaines dans la foulée de l'accord sur le plafond de la dette US. Les taux européens sont demeurés très volatils avant de clôturer proche de l'équilibre (Bund 10y -3bp). Sur les changes le dollar poursuit son rebond (+3.2% contre euro à 1.07). Dans ce contexte, Notre scénario central intitulé « soft landing ou atterrissage de l'économie mondiale » est estimé avec une probabilité d'occurrence de 70%. Notre hypothèse dans ce scénario est que le ralentissement de l'activité n'aura pas d'impact négatif sur les marchés actions. Quant à notre scénario alternatif dont la probabilité de réalisation est de 30%, il est focalisé sur la volonté farouche des banques centrales à lutter contre l'inflation en maintenant une politique monétaire de hausse des taux d'intérêts. Sans grande surprise, les performances ressortent très négatives sur les actions

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

dans ce scénario. Nous avons en début de mois un peu allégé l'exposition sur la partie européenne. Sur les taux, nous avons augmenté la sensibilité à 1.5 sur les taux US avec la hausse des taux.

Juin 2023

Le premier semestre s'achève dans une douce quiétude estivale, la correction tant attendue, voire espérée par certains investisseurs n'a pas eu lieu et pour cause. Les marges des entreprises ne se sont pas effondrées, l'inflation reste sous contrôle et les données macro, elles, laissent entrevoir un atterrissage tout en douceur de l'économie. Les signes d'instabilité se multiplient pourtant sans pour autant perturber les marchés actions dont la volatilité baisse revenant même sur les niveaux de 2019. 2019 avait été marqué par un ralentissement économique marqué, une guerre commerciale entre Trump et la Chine, et ... un marché action qui n'en a pas fini de monter, tiré par quelques valeurs stars. Sans être un copier-coller, 2023 rappelle 2019. Et le mois de juin ne fait pas exception à la règle : le marché des actions a progressé fortement et le marché obligataire lui a connu des difficultés. Et pour cause : les Banques Centrales du Canada et d'Angleterre ont augmenté leurs taux plus forts qu'attendu, et même la BCE et la réserve fédérale (malgré une pause ce mois-ci) ont été plus faucon, comprendre ont laissé la porte à d'autres augmentations de taux. En conséquence, les maturités courtes obligataires ont particulièrement souffert (2 ans US +49bp, 2 ans Allemand +48bp), ce qui se traduit des niveaux d'inversion de courbes de nouveau conséquents (US 2ans vs 10 ans +106bp / Allemagne +81bp). Cette hausse des taux d'habitude n'est pas très bon pour le marché des actions, mais pas cette fois. Cette fois, il s'agit d'un phénomène particulier sur le marché américain, mais pas seulement, et ce phénomène c'est la concentration ! En effet 7 valeurs ont réalisé à elles seules plus de 100% de la performance du SP 500, c'est énorme, c'est historique. Ces méga-cap ont tiré littéralement le marché à la hausse et créé un nouveau pain trade pour les investisseurs ! Séparant le monde en deux catégories, ceux qui sont chargés de mégacaps et ceux qui creusent. leur sous performance. Nous avons bien évidemment pris en compte, dans nos prévisions, ces nouveaux éléments de concentration et de résilience. Nous en tirons deux scénarios de marché pour les trois prochains mois : - le scénario central qui anticipe avec une probabilité de 70% un atterrissage tout en douceur de l'économie mondiale. Dans ce scénario, les politiques des Banques Centrales mis en place depuis deux ans maintenant sont un franc succès, l'inflation baisse puis se stabilise, les entreprises maintiennent leurs marges, l'économie ralentit mais ne s'effondre pas. C'est un scénario positif pour les différents actifs financiers, les taux d'intérêt se stabilisent à leur niveaux actuels et les actions continuent leur remarquable ascension avec une différence minime, mais notable : dans ce scénario la hausse n'est pas tirée par les magnificents seven mais le marché trouve un nouveau souffle grâce à une rotation sectorielle. Toutes les valeurs délaissées font retour remarqué tirant les marchés actions de 5 à 7%. - Notre deuxième scénario est beaucoup moins positif. Dans ce scénario Les Banques Centrales intensifient leur lutte contre l'inflation et la probabilité d'un atterrissage brutal augmente. Dans ce scénario, la persistance de l'inflation effraie les investisseurs et tous les marchés baissent ! les actions perdent plus de 10% en trois mois et les obligations atteignent des niveaux très élevés. Ce mois-ci dans le portefeuille, l'exposition action a été légèrement augmentée pour atteindre un niveau proche des 40%. Nous avons profité de la faible volatilité pour roller les positions optionnelles de couverture à des niveaux intéressants. Sur la partie taux, nous avons augmenté le poids de la poche crédit, rajoutant du crédit US et avons vendu la position tactique sur les futures taux US. De ce fait la duration a été légèrement augmentée.

Juillet 2023

En Juillet le découplage récent entre les économies Américaines d'une part, et Européennes et Chinoises de l'autre, s'est accentué. Aux Etats-Unis les statistiques macros ont ainsi continué de surprendre positivement pour la plupart (croissance T2, confiance ménages.) alors que les indicateurs chinois et européens sont demeurés mal orientés. Principal point de convergence entre les zones, le ralentissement des pressions inflationnistes s'est confirmé avec des indices CPI inférieurs aux attentes des deux côtés de l'Atlantique. Malgré cette détente, la FED et la BCE ont néanmoins chacune procédé à une hausse supplémentaire de 25bp de leurs taux directeurs, tout en ne fournissant aucune orientation prévisionnelle concernant leurs prochaines réunions de septembre. Sur l'obligataire si les taux d'Etat nord-américains et européens à 10 ans se sont tendus de seulement 7 à 8 bp sur le mois, ils ont été particulièrement volatils. Les rendement 10 ans US ont notamment approché leurs plus hauts annuels de février (<4%) avant de refluer quelque peu sur la seconde partie du mois. Globalement les parties courtes des courbes ont cette fois-ci surperformé, demeurant relativement étales aussi bien en Europe qu'aux US. Rassuré par la détente de l'inflation et la résilience macro US, les marchés actions ont poursuivi leur ascension (MSCI World +3.36% en usd). Le secteur tech US progresse de nouveau (Nasdaq +3.8%), mais la participation fut cette fois-ci plus large. L'indice Russell 2000

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

des petites capitalisations US progresse notamment de 6.1%. L'Europe sous-performe légèrement (MSCI Europe +1.99%), alors que les actions émergentes et notamment chinoises sont les meilleurs performers du mois (MSCI EM +6.22%, indice HSCEI +9%). Ces dernières, peu chères et délaissées, ont bénéficié des espoirs de mesures de relance en Chine en réponse à la dégradation de l'économie. Enfin, on notera la nette reprise de la sphère des matières premières. Le baril WTI progresse ainsi de 15.8% et l'indice Bloomberg des métaux industriels de 6.4% en usd. Dans cet environnement le fonds progresse de 0.66%. L'exposition action est restée relativement stable autour de 40%. Nous avons en début de mois mis un peu de couverture sur le S&P500. Par la suite nous avons un peu réduit l'exposition en zone euro au profit des US. Pas de changement sur la sensibilité taux. Le scénario récessif envisagé sur le second semestre 2023 aux US semble désormais repoussé dans le temps. La robustesse du marché de l'emploi et l'ampleur des plans de soutiens budgétaires importants (plans infrastructures, IRA.) sont un soutien fort à l'activité qui ralentit plus lentement que prévu malgré l'ampleur du resserrement monétaire de la FED. La résilience des indicateurs nord-américains nous a ainsi incité à réduire la sensibilité taux sur la zone pour la renforcer en Europe où la dynamique de ralentissement est plus nette. Les marchés ont intégré un peu plus l'idée d'un scénario idyllique associant poursuite de la croissance des résultats des entreprises et désinflation synonyme de baisses des taux dès le premier trimestre 2024. La saison de résultats en cours est globalement en ligne avec les attentes mais nous demeurons néanmoins circonspects quant à la capacité des entreprises à préserver leurs marges records dans un contexte de ralentissement global de la consommation et de tensions salariales durables. Nous demeurons donc prudents et favorisons toujours les zones et segments value décotés.

Août 2023

En Août les données macros Chinoises et Européennes ont continué de se dégrader alors que les chiffres US furent de nouveau relativement résilients notamment sur le front de la consommation. Côté inflation les indicateurs ont poursuivi leur décrue des deux côtés de l'Atlantique, mais la tendance est plus nette aux Etats-Unis qu'en Europe où les chiffres publiés en fin de mois ont légèrement déçu. Dans ce contexte les marchés obligataires sont restés nerveux aux US avec un mouvement de pentification de courbe entraîné par la sous-performance des maturités longues (10 +15bp, 30ans +20bp). Ces dernières ont notamment réagi aux annonces du plan d'émission de dette du trésor américain au S2 qui fera la part belle à des maturités plus longues, le tout dans un contexte de dérive des déficits publics qui s'est rappelé à l'attention des investisseurs. A l'inverse en Europe les taux se sont légèrement détendus (10 ans allemand -8bp), en réponse au ralentissement macro. Les indices actions ont cédé jusqu'à 5% en cours de mois avant de clôturer la période en baisse de seulement 1.5 à 3% en Europe et aux US. Les secteurs pétroliers et de la santé se sont démarqués en surperformant les indices larges. Le premier a bénéficié de la bonne tenue du baril et le second des espoirs autour des traitements contre l'obésité (cf. Novo Nordisk). Les marchés émergents et notamment chinois corrigent plus nettement (-6 à -8%), effaçant au passage leur net rebond du mois de juillet faute d'annonces de relance d'envergure du gouvernement chinois. Dans ce contexte le fonds cède 0.58%. Côté actions, nous avons augmenté l'exposition autour des 45% en privilégiant la zone US au détriment de la zone euro moins résistante avec notamment le ralentissement chinois qui pénalise la zone. Nous n'avons pas modifié la sensibilité du portefeuille. Pour la rentrée de septembre, nous avons décidé en de modifier nos scénarios de marché et de prendre la situation économique comme prochain catalyseur. Ainsi notre premier scénario intitulé « Les marchés actions sont soutenus par la résistance de la consommation » se veut notre scénario positif et anticipe une situation dans laquelle les actions continuent sur leur tendance haussière en dépit d'une hausse des taux d'Etat modérés. Nous avons affecté une hypothèse de réalisation de 45% à ce scénario. Notre second scénario avec une probabilité de réalisation aussi de 45% prend le contrepied du premier avec comme hypothèse une consommation des ménages en berne entraînant des anticipations de bénéfices en retrait. Sans grande surprise dans ce scénario, ce sont les actifs risqués qui perdent du terrain. Et enfin notre dernier scénario sera lui orienté sur la poursuite de politiques monétaires agressives pour lutter contre l'inflation qui entrainerait une récession profonde. Nous avons réduit la probabilité de ce scénario à 10% en estimant pour que pour les prochains mois, nous ne connaissons pas une accélération brutale de l'inflation.

Septembre 2023

Le mois de septembre a été particulièrement compliqué sur les marchés financiers. En effet, si la BCE a remonté ses taux et que la Réserve Fédérale s'est montrée plus agressive dans sa communication notamment aux niveaux de leurs projections de taux directeurs pour 2024 et 2025, c'est le possible Shutdown de l'administration américaine et surtout les problématiques, de plus en plus prégnantes, de la soutenabilité des

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

dettes qui jettent l'opprobre sur les différents marchés. Emprunter aujourd'hui, avec des taux qui dépassent largement les 3% va alourdir dramatiquement la charge de la dette de tous les états. Dans ce contexte les marchés de taux remontent encore et encore, entraînant, cette fois ci, les actions à la baisse. La hausse est importante, presque historique, dépassant les 50 points de bases aux US ou en Italie et entraînant les taux européens sur des niveaux que nous n'avions connu depuis plus de 10 ans. Les actions cèdent entre 1 et 5% et le dollar lui s'apprécie fortement. Les récents développements nous poussent à revoir nos scénarios de marché plus en profondeur. Notre scénario qui voyait une consommation des ménages en berne avec des anticipations de bénéfiques qui baissent devient notre scénario central avec 45% de probabilité d'occurrence. Sans grande surprise dans ce scénario, ce sont les actifs risqués qui perdent du terrain pendant que les taux, eux, se détendent. Notre ancien scénario central intitulé « Les marchés actions sont soutenus par la résistance de la consommation » tombe à une probabilité de 35%. Dans ce scénario positif, les actions continuent sur leur tendance haussière en dépit d'une hausse modérée des taux d'Etat. Enfin notre troisième scénario d'inflation persistante, se renforce, intégrant les craintes sur l'endettement des Etats. Dans ce scénario du pire les taux 10 ans progresseraient pour atteindre la barre symbolique des 5% entraînant les actions fortement à la baisse d'environ 10%. Ce mois-ci, nous avons réduit l'exposition action passant de 45% à 39% sur les actions européennes et américaines (pour lesquelles on a remis en place une stratégie de couverture via option).

Octobre 2023

Les différents indicateurs publiés au cours du mois d'Octobre envoient des signaux pour le moins contradictoires sur l'état de l'économie. Les indicateurs de confiance s'effondrent un peu partout alors même que la production industrielle européenne, elle, connaît une nette embellie pendant l'été. Aux Etats-Unis, les ventes au détail comme la croissance surprennent à la hausse. Dans ce contexte, les taux d'Etat américains montent fortement sur le mois (dû également au flux d'émission important de treasuries de l'Etat américain) entraînant encore une fois les marchés actions nettement à la baisse ! Le 10 ans américain progresse de 36 points de base et même les taux japonais, allégés de l'intervention de la BOJ, remontent de plus de 18 points de base sur le mois ! Les actions avec de surcroît une publication de résultats plutôt mitigée (en Europe, notamment déception sur les chiffres d'affaires) perdent 1.5% aux US et entre 3 et 5% pour les marchés européens et asiatiques. Les récents événements ne modifient pas fondamentalement nos vues de marché. Notre scénario de « consommation des ménages en berne avec des anticipations de bénéfiques qui baissent » reste notre scénario central avec une probabilité revue légèrement à la baisse à 40%. Sans grande surprise dans ce scénario, ce sont les actifs risqués qui perdent du terrain pendant que les taux, eux, se détendent. Le scénario intitulé « Les marchés actions sont soutenus par la résistance de la consommation » perd encore du terrain en tombant à 30% de probabilité d'occurrence. Dans ce scénario positif les actions continuent sur leur tendance haussière en dépit d'une hausse modérée des taux d'Etat. Enfin notre troisième scénario d'inflation persistante, et de craintes sur l'endettement des Etats se renforce encore passant à 30%. Dans ce scénario du pire les taux 10 ans progresseraient pour atteindre la barre symbolique des 5% entraînant les actions fortement à la baisse d'environ 10%. Dans le fonds, l'exposition action a été réduite par le biais de vente de futures US et grâce aux couvertures qui ont été mises en place sur le marché américain. En fin de mois, nous avons allégé la couverture en prenant des bénéfiques. L'exposition action est ainsi passée à 35%. Nous avons maintenu la sensibilité taux sur les niveaux de 1.5 en restant prudent sur la partie crédit.

Novembre 2023

Novembre 2023 restera dans l'histoire des marchés financiers comme l'un des meilleurs mois en terme de performance pour les obligations et les actions. Malgré quelques déceptions macroéconomiques (enquêtes emploi et ISM aux US, production industrielle en Europe et au Japon), la publication de bons chiffres d'inflation des deux côtés de l'Atlantique pour Octobre, ainsi que la révision en légère baisse des plans d'émissions d'obligations longues du Trésor américain ont agi comme un puissant catalyseur sur des marchés obligataires qui étaient survendus. Les taux à 10 ans US (qui avait atteint 5%) et allemand se détendent fortement de respectivement 60 et 36bp, alors que le dollar reflue de 2.9% contre euro. Interprétant ces mouvements comme la confirmation de la fin du cycle de resserrement monétaire des banques centrales et d'un atterrissage en douceur des économies développées, les actifs risqués ont aussi fortement rebondi. Le MSCI World progresse de 9.4% en usd, le S&P500 de 9%, le MSCI Euro de 7.9% en euro. Les marchés actions chinois ont été les seuls à ne pas participer au rallye (CSI300 -2%). Enfin, les spreads de crédit ont aussi suivi ce mouvement « risk-on » et se sont eux aussi bien resserrés (indices CDS IG -18 bp aux en Europe et aux US, indices HY - 77 à -114bp). Dans ce contexte, le fonds réalise une performance de 4,07% sur le mois. Avec

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

des couvertures S&P arrivées à échéance, l'exposition action est remontée pour atteindre 40%. La sensibilité obligataire est restée constante. Les récents événements ne modifient pas fondamentalement nos vues de marché. Notre scénario de « consommation des ménages qui marque le pas avec des anticipations de bénéfiques qui baissent » conserve une probabilité de réalisation de 40%. Dans ce scénario les actifs risqués perdent du terrain pendant que les taux, eux, se détendent légèrement. Le scénario intitulé « Les marchés actions sont soutenus par la résistance de la consommation » reprend des couleurs en remontant à 40% de probabilité d'occurrence. Dans ce scénario positif les actions continuent sur leur tendance haussière et les taux se stabilisent. Enfin notre troisième scénario de « craintes sur l'endettement » tire fortement les taux à la hausse pour ré-atteindre la barre symbolique des 5% entraînant les actions fortement à la baisse.

Décembre 2023

En décembre l'ensemble des actifs financiers a poursuivi sa marche en avant, clôturant une séquence de 2 mois parmi les plus fortes de l'histoire pour les indices diversifiés standards actions/obligations. Après avoir favorablement accueilli en novembre les bons chiffres d'inflation d'octobre, les taux d'Etat nord-américains et européens se sont de nouveau nettement détendus (10 ans US et allemand -45 et 42bp) en réponse à une réunion mensuelle de la Fed ouvrant plus nettement la porte à des baisses de taux courts courant 2024. Si la BCE est restée beaucoup plus prudente dans sa communication, les marchés intègrent néanmoins désormais 6 à 7 baisses de taux des deux côtés de l'Atlantique pour 2024. Le MSCI world a bondi de de 4.9% en usd, clôturant l'année en hausse de 23.8%. Les segments les plus sensibles au taux et en retard ont nettement surperformé sur le mois (petites capitalisations US et européennes en hausse de respectivement 12.2% et 7% contre 4.5% 3.71% pour les grandes capitalisations du S&P500 et le MSCI Europe). Les actions chinoises sont une nouvelle fois les seules à ne pas participer à la hausse, les principaux indices du pays ont reculé de 1 et 2%, clôturant l'année en baisse de 13 à 15%. Les spreads de crédit clôturent quant à eux l'année sur leurs niveaux les plus serrés (indices CDS HY US et européens respectivement à 356 et 310bp, indices IG à 57bp). Exclue de cette phase d'euphorie, la plupart des marchés de matières premières ont de nouveau corrigé (baril WTI -6%, indice Bloomberg produits agricoles -4.4%), tout comme le dollar qui cède 1.4%. A l'inverse le Yen bénéficie de la réduction de l'écart de taux avec les pays développés. Il progresse de 3.6% contre le dollar. C'est dans cet environnement que nous avons décidé de modifier nos scénarios de marché pour les 3 mois à venir. Notre scénario central avec une probabilité de réalisation de 60% intitulé « pivot des banques centrales se confirme » se base sur une désinflation qui se poursuit et une activité économique qui résiste bien. Dans ce scénario, les entreprises parviennent à maintenir leurs marges bénéficiaires ce qui seraient positif pour les marchés actions. Notre second scénario intitulé « les marchés anticipent une baisse des taux encore plus rapide » avec une probabilité d'occurrence de 25% anticipent une croissance économique décevante et un mouvement de désinflation plus rapide que prévu. Dans ce scénario négatif, les actifs refuges tels que les obligations d'Etats seront à privilégier. Enfin notre troisième scénario met en exergue des craintes d'endettement élevées des Etats qui l'emportent sur les craintes de récession. Nous avons estimé à 15% la probabilité d'occurrence de ce scénario. Dans cette hypothèse, les marchés actions souffrent de la forte remontée des taux d'intérêt qui reviendraient à des niveaux connus en 2023. Le fonds réalise une performance de 2.36% sur le mois. Sur la partie actions, nous finissons l'année avec une exposition actions proche des 42% tout en conservant une stratégie optionnelle de couvertures sur les actions américaines. La sensibilité taux, quant à elle, est restée autour des 1.5.

Janvier 2024

En Janvier, la tendance à la désinflation s'est confirmée partout dans le monde. Calculés sur les 6 derniers mois les indicateurs se rapprochent de la cible de 2% de la Fed et de la BCE. Cette détente n'est pour le moment pas remise en cause par le rebond des frais de transport maritimes lié aux tensions en Mer Rouge. Aux Etats-Unis les données de consommation et de croissance ont de nouveau surpris par leur vigueur. Si le marché de l'emploi demeure par ailleurs résilient, des signes de ralentissement modérés apparaissent néanmoins (reflux emplois temporaires, baisse du taux de démission, révisions en baisse des précédents chiffres de créations d'emplois.). En Europe, l'activité économique est demeurée en berne, notamment en Allemagne où les statistiques de ventes au détail ont été de nouveau très décevantes lors de la période de Noël. Les marchés obligataires ont légèrement corrigé après leur forte détente en fin d'année. Le 10 ans US progresse de 3bp et le 10 ans allemand de 14bp. Côté actions, le marché japonais se distingue nettement, profitant de correction du yen (Nikkei +8.44% en jpy). A l'inverse les marchés chinois corrigent de nouveau fortement (indices entre -6 et -10%), plombés notamment par des flux de ventes techniques liés à des produits structurés. Sur les marchés occidentaux, le momentum de fin d'année de rattrapage des segments cycliques

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

et des petites capitalisations ne s'est pas poursuivi malgré un environnement macro favorable. Ce sont de nouveau les très grandes capitalisations de la technologie mais aussi de la santé et du luxe qui ont surperformé. Le S&P500, le Nasdaq et l'Euro Stoxx 50 progressent ainsi de 1.65 à 2.17% en monnaie locale, alors que les indices des petites capitalisations US cèdent 3.9%. Dans ce contexte le fonds progresse de 1.96% grâce à l'exposition action qui est montée jusqu'à 45%. Les couvertures optionnelles sur le S&P 500 sont arrivées à échéance. Nous n'avons pour l'instant pas renouvelé la couverture. Pas de changement notable sur l'exposition taux.

Février 2024

En Février, les statistiques d'inflation ont continué à être un déterminant majeur des marchés obligataires. Pour la première fois depuis la mi-2023 une publication d'inflation mensuelle nord-américaine (CPI de janvier) est ressortie au-dessus des attentes du consensus, entamant au passage quelque peu la confiance des marchés dans un retour rapide sur la cible des 2% de la Fed. Couplé à des chiffres économiques pointant de nouveau la bonne tenue de la croissance US, cela s'est traduit par une forte correction des anticipations de baisses de taux sur 2024 (passage de 6 baisses à 3) et une sous-performance des maturités courtes obligataires (2 ans US +41bp, 10 ans US +34bp). Malgré une dynamique de croissance européenne toujours relativement morose, notamment en Allemagne, les taux européens ont emprunté le même chemin (2 ans allemand +47bp, 10 ans allemand +25bp). Les marchés actions n'ont pas souffert de ce nouvel accès de faiblesse obligataire, battant même pour certains de nouveaux records historiques. Le MSCI World progresse de 4.24% en usd sur le mois, le S&P500 de 5.3%, l'Euro Stoxx 50 de 5% en euro et le Nikkei de 8% en yen. Sectoriellement, si le thème de l'intelligence artificielle a encore fortement bénéficié à certaines très grandes capitalisations (Nvidia, Asml, Meta..), les secteurs industriels et bancaires ont aussi bénéficié d'une bonne saison de résultats. Dans cet environnement proche de l'euphorie les secteurs défensifs ont néanmoins été de nouveau délaissés (santé, consommation de base, services aux collectivités). Dans ce contexte, le fonds progresse de 1.4% sur le mois. Nous avons profité de la poursuite de la bonne performance des actions sur lesquelles nous sommes restés exposés autour de 45% durant le mois. Malgré la bonne tenue du marché du crédit, la hausse des taux d'intérêt aura eu un impact négatif sur la poche obligataire. La sensibilité du fonds est maintenue proche de 1.5 avec une préférence pour la sensibilité zone euro. Le marché actions a bien digéré cette correction obligataire qui a eu lieu pour de « bonnes raisons », à savoir la révision à la hausse de la croissance nord-américaine. Néanmoins la hausse des indices a été de nouveau très concentrée autour des grosses capitalisations notamment de la tech. Nous pensons que si la solidité macro US se confirmait ces prochains mois, elle devrait se traduire par un élargissement de la participation haussière. Nous demeurons confiants dans la tendance à la désinflation qui reste notre scénario principal. Il y a toutefois un risque qu'elle soit moins rapide que prévu en cas de poursuite de la hausse soutenue des salaires ou de disruptions relatives au fret maritime qui ferait monter le prix de certains biens importés. Dans ce cas, un report plus important de la baisse des taux pourrait entraîner plus de volatilité sur les marchés actions.

Mars 2024

Au premier trimestre 2024, le MSCI World a affiché une progression de +11.68%, soit le meilleur rendement du premier trimestre (année civile) depuis le T1 2019. Les orientations favorables des principales banques centrales sur d'éventuelles baisses de taux plus tard dans l'année, les fortes publications de données macroéconomiques et la frénésie continue de l'intelligence artificielle ont été les thèmes dominants qui ont conduit le marché au premier trimestre 2024. Par conséquent, le rallye du marché a été principalement alimenté par les marchés à forte composante technologique : Taïwan, les Pays-Bas et les États-Unis ont tous progressé de plus de 10% au 1er trimestre 2024. Si l'on examine les performances mensuelles, l'un des principaux catalyseurs pour les actifs à risque en mars a été les déclarations optimistes des principales banques centrales dans le monde. En conséquence, l'assouplissement des attentes monétaire a fait grimper les actions mondiales de 3,3% en mars. Alors que l'Europe (+4,5%) et quelques marchés asiatiques tels que Taïwan, la Corée du Sud, le Japon et Singapour ont surperformé, les États-Unis (+3,1%) ont légèrement sous-performé en mars. Sur le plan sectoriel, les performances des actions en mars ont été tirées par les secteurs liés aux matières premières, à savoir l'énergie et les matériaux de base, qui ont tous deux progressé de plus de 6% le mois dernier. L'or a également beaucoup progressé. Il convient de mentionner que l'indice Bloomberg Matières premières a augmenté de 3,3% et que le Brent a progressé de 4,3% le mois dernier. Ailleurs, les secteurs cycliques et les secteurs « value », tels que l'immobilier, la finance et l'industrie, ont également surperformé. En revanche, les secteurs de la consommation (discrétionnaire et de base) et de la santé ont sous-performé l'indice mondial en mars. Sur les marchés obligataires, la poursuite du recul de l'inflation en

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Zone Euro permettant à la BCE d'être plus optimiste sur ses prévisions a entraîné une hausse de la probabilité d'une baisse des taux en juin. Dans ce contexte, les taux 10 ans allemands ont baissé de 10bp sur le mois à 2.3%. La Banque Nationale de Suisse, souvent précurseur en la matière, a d'ailleurs été la première des grandes banques centrales à enclencher la baisse des taux le 21 mars. Outre-Atlantique, malgré le recul de l'inflation sous-jacente, la croissance très robuste a rassuré la FED la confortant dans l'idée qu'il n'était pas urgent de baisser les taux. Le 10 ans US termine le mois de mars à 4.2% (-5bp). A l'inverse: la Banque du Japon, a relevé ses taux pour la première fois en 17 ans, tout en supprimant le contrôle de la courbe des taux. Toutefois, cette décision était largement attendue et anticipée, de sorte que le marché n'a pas réagi de manière significative. Sur le marché du crédit en Europe, ce mois s'inscrit dans la continuité du début d'année, les spreads de crédit continuant à se resserrer, se rapprochant des plus bas niveaux de 2021. L'ensemble des secteurs ont surperformé, mais le secteur des financières est en tête. Le mois de mars a encore battu des records en termes de volumes d'émission, avec 71 milliards d'euros de nouvelles émissions, principalement sur le marché Investment Grade. De même, le marché « High-Yield » a connu le mois le plus actif de ces trois dernières années avec +14,5 milliards d'euros de nouvelles émissions après deux années calmes en 2022 et 2023. Ce mois-ci, nous sommes restés exposés autour des 45% sur le marché action en remontant légèrement le poids du marché européen et diminuant l'exposition US par le biais d'option de couverture sur le S&P500. Sur la partie taux, nous avons profité du primaire notamment high yield pour allonger un peu la maturité des obligations.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES et de son benchmark s'établissent à :

- Part LCL Compensation Carbone Multi Stratégies - I en devise EUR : 10,06%
- Part LCL Compensation Carbone Multi Stratégies - L en devise EUR : 9,44%
- Part LCL Compensation Carbone Multi Stratégies - P en devise EUR : 9,44%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR MONETAIRE ISR - Z	8 752 155,38	24 949 076,33
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	16 784 362,74	16 868 272,46
NVIDIA CORP	2 344 137,90	207 999,14
REGIONS FINANCIAL CORP	1 021 579,97	889 219,96
MICROSOFT CORP	617 385,76	1 176 780,29
QUALCOMM INC	848 113,60	945 572,48
ALBEMARLE CORP	687 775,82	1 047 611,32
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	91 072,39	1 629 016,24
PARKER-HANNIFIN CORP	614 517,78	904 115,31
SIEMENS AG-REG	498 788,67	1 001 955,64

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	28/03/2024
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES I Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES L Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES P Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le **4 mai 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Stratégie d'investissement : Modification de la méthodologie ESG**

La société de gestion, CPR Asset Management, s'est engagée à réduire au minimum de 20% l'univers d'investissement (*contre 30% auparavant*), par l'exclusion des plus mauvaises notes climatiques CDP¹ et les exclusions issues de sa méthodologie d'analyse ESG interne.

En effet, le nombre d'entreprises qui s'engagent à plus de transparence sur leur engagement climatique est en nette progression, ce qui améliore considérablement l'univers d'investissement.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées, notamment l'objectif de réduction de l'empreinte carbone, qui vise à être en permanence à un niveau inférieur à minima de 20% par rapport à l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI ACWI avant compensation.

¹ CDP : Le CDP (Carbon Disclosure Project) est une organisation à but non lucratif qui collecte et évalue depuis plus de 20 ans les données environnementales des entreprises du monde entier, à savoir les émissions de CO₂, les risques climatiques et les stratégies de réduction

- **Règles d'investissement**

Il est précisé que votre FCP peut investir plus de 35% de ses actifs (*en lieu et place de 35% maximum*) dans des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, par ses collectivités publiques territoriales, par un pays tiers ou par des organismes publics internationaux dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne ou autres Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou s'il s'agit de titres émis par la caisse d'amortissement de la dette sociale.

Depuis le **12 octobre 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

1- INTÉGRATION DE MÉCANISMES DE GESTION DES LIQUIDITÉS.

a) Plafonnement des rachats « Gates » :

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs ou actionnaires.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

b) Mécanisme anti-dilution (Swing Pricing)

Ce mécanisme consiste à ajuster la valeur liquidative (VL) à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats, afin de protéger les porteurs/actionnaires présents dans l'OPC de l'effet de dilution généré par les coûts de réaménagement des portefeuilles.

Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC (et donc par l'ensemble des porteurs présents dans l'OPC), sont désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements.

Ce mécanisme a pour résultat de calculer une VL ajustée qui constituera la seule VL de l'OPC qui sera communiquée.

La Société de Gestion a choisi de déployer ce mécanisme avec seuil de déclenchement, c'est-à-dire qu'il sera appliqué sur la VL, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint ou dépassé un seuil prédéfini.

2- PRÉCISION DE LA DÉFINITION DE CERTAINS FRAIS

CPR Asset Management, dans un souci de transparence, a également souhaité modifier la documentation réglementaire de ses FCP afin de préciser la définition et le partage des différents frais supportés par les FCP.

3- MISE À JOUR DE LA DOCUMENTATION PRÉCONTRACTUELLE « SFDR »

Enfin, suite à la publication de nouvelles normes techniques relatives au Règlement « SFDR », la documentation précontractuelle présentant les informations extra financières des FCP a été mise à jour conformément à la réglementation en vigueur.

Le taux d'investissement durable minimum de votre FCP est de 40% et la documentation précontractuelle a été actualisée en conséquence.

Depuis le **8 mars 2024**, l'engagement de CPR Asset Management concernant le label ISR a été précisé dans la documentation juridique de votre FCP, à savoir :

Lors de la labellisation de votre FCP, CPR Asset Management s'est engagée, conformément aux recommandations de l'Association française de normalisation pour le label ISR France, à améliorer les indicateurs extra-financiers suivants sur votre fonds par rapport à son indice⁽¹⁾ :

- l'intensité carbone⁽²⁾ ;
- le taux d'indépendance du conseil d'administration⁽³⁾.

Par conséquent, le PCD de votre FCP a été modifié afin d'intégrer la description de l'approche extra-financière additionnelle avec l'ajout de ces KPI au sein du paragraphe Approche ESG.

⁽¹⁾ Pour rappel, l'indicateur extra-financier du Fonds est l'Indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI ACWI (Dividendes Nets Réinvestis)

⁽²⁾ Taux de couverture minimum de cet indicateur : 90%

⁽³⁾ Taux de couverture minimum de cet indicateur : 70%

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Compensation carbone

Le fonds LCL Compensation Carbone Multi Stratégies a un double engagement, s'agissant de l'empreinte carbone de son portefeuille :

- Diminuer de 20 à 30% son empreinte carbone par rapport à celle de l'indice représentatif de son univers d'investissement avant compensation ;
- Compenser son empreinte carbone résiduelle par l'utilisation de crédits carbone (Verified Emission Reduction ou « VER »).

Sur l'exercice comptable du fonds, ce double engagement a été respecté suivant les modalités suivantes :

1) Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille par rapport à celle de l'indice

L'équipe de gestion de CPR construit l'univers éligible du fonds grâce à ses trois filtres durables (CDP, ESG, controversé) sur la base de critères quantitatifs. A partir de là, une liste de valeurs est pré-définie. CPR s'assure alors de la progression de leur note CDP pour identifier celles qui améliorent leur score et donc leur engagement de réduction carbone. En complément, une analyse financière est menée sur les valeurs pré-sélectionnées. Le portefeuille est ensuite constitué sur la base des valeurs retenues.

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

L'empreinte carbone de chacune des valeurs est suivie dans l'outil de la gestion, permettant de vérifier que la somme pondérée des émissions de ces valeurs est bien en deçà de 20% à celle de l'indice. En outre, cet outil permet de simuler l'impact, en terme d'empreinte carbone, d'un changement de pondération ou de l'introduction d'une nouvelle valeur.

Sur l'exercice du fonds, son empreinte carbone moyenne exprimée en tCO₂/M€ investis est de 59,19 soit 44,36% en deçà de celle de l'indice.

2) Compensation de l'empreinte carbone du portefeuille

Afin de compenser son empreinte carbone de 9687 (exprimée en tCO₂ de l'actif net moyen du fonds sur l'exercice comptable) au 31 mars 2024, le fonds s'est porté acquéreur de crédits carbone émis dans le cadre des 2 projets suivants, pour les quantités respectives de 4843 et 4844 VERs :

Punjab Biogas :

En Inde, aucune législation n'interdit l'utilisation du bois de chauffage à des fins domestiques et plus de 800 millions de personnes utilisent des fourneaux traditionnels à base de biomasse pour cuisiner et se chauffer.

L'utilisation de bois de chauffage, inefficace dans les régions rurales telles que le Pendjab, entraîne une pollution à l'intérieur des habitations et les schémas d'utilisation des sols montrent une diminution de la couverture forestière.

Le projet Punjab Biogas vise à remplacer les poêles à bois inefficaces couramment utilisés par des fourneaux propres au biogaz, propres et durables.

L'activité du projet consiste à regrouper les installations de biogaz domestiques. Chaque ménage utilisera le fumier de ses vaches pour alimenter le biodigesteur afin de produire du biogaz à des fins domestiques.

L'énergie thermique générée par l'activité du projet remplace la même quantité d'énergie thermique qui aurait été fournie par la technologie des poêles à biomasse ligneuse (bois de chauffage).

Baksa Stoves :

En Inde, 70% de la population utilise encore des combustibles solides, tels que le bois ou le charbon de bois, comme principale source d'énergie pour cuisiner. L'exposition à la pollution de l'air domestique due à la cuisine est donc le deuxième facteur de mortalité, avec environ 925 000 décès prématurés par an.

Dans les trois districts où se déroule le projet, 62% des ménages ruraux utilisent du bois de chauffage pour cuisiner, ce qui entraîne une pollution intérieure excessive et met en péril la santé des femmes et des enfants.

Ce projet est situé dans les districts de Baksh, Udalguri et BARPETA de l'état d'Assam en Inde. Il vise à distribuer des fourneaux améliorés à 25 520 ménages qui ne seront plus exposés aux polluants atmosphériques dangereux des feux ouverts. En outre, ce projet permettra de réduire les émissions de 35 472 tCO₂e par an.

Ces projets ont été approuvés et référencés par des Organismes Public certificateurs, et sont accrédités REDD+.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.
- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 42,80%.
- Effet de Levier :
Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 138,99%.
Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 111,01%.
N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.
- Droit de emploi du collatéral : 100%.

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par CPR AM (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (135 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 17 141 346 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 925 024 euros, soit 64% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 6 216 322 euros, soit 36% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 2 902 130 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (7 bénéficiaires).

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires), le montant total des rémunérations versées à cette catégorie de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères *quantitatifs* :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

LCL Compensation Carbone Multi Stratégie

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de parts du FCP LCL Compensation Carbone Multi Stratégie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LCL Compensation Carbone Multi Stratégie constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Actif au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	167 687 730,24	161 600 098,74
Actions et valeurs assimilées	92 992 856,32	77 442 235,53
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	92 992 856,32	77 442 235,53
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	56 907 867,61	49 706 505,72
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	56 907 867,61	49 706 505,72
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	17 241 081,80	32 796 650,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	17 241 081,80	32 796 650,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	545 924,51	1 654 707,49
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	545 924,51	1 654 707,49
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	43 514 837,06	42 231 487,30
Opérations de change à terme de devises	41 962 853,05	38 386 789,69
Autres	1 551 984,01	3 844 697,61
COMPTES FINANCIERS	1 468 347,81	3 274 457,16
Liquidités	1 468 347,81	3 274 457,16
TOTAL DE L'ACTIF	212 670 915,11	207 106 043,20

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Passif au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	174 962 521,30	165 981 422,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-6 152 417,95	-2 098 407,24
Résultat de l'exercice (a, b)	859 776,87	427 196,43
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	169 669 880,22	164 310 211,74
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	516 948,20	1 654 707,50
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	516 948,20	1 654 707,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	516 948,20	1 654 707,50
Autres opérations		
DETTES	42 403 921,15	41 045 129,68
Opérations de change à terme de devises	42 197 268,16	38 221 019,27
Autres	206 652,99	2 824 110,41
COMPTES FINANCIERS	80 165,54	95 994,28
Concours bancaires courants	80 165,54	95 994,28
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	212 670 915,11	207 106 043,20

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Hors-Bilan au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0624	6 054 000,00	
FTSE 100 FUT 0624	2 335 809,11	
SP 500 MINI 0623		20 946 776,20
SP 500 MINI 0624	14 745 833,33	
EURO STOXX 50 0623		10 226 400,00
FTSE 100 FUT 0623		4 346 762,26
Options		
S&P 500 INDEX 05/2024 PUT 5100	1 627 388,96	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FV CBOT UST 5 0623		3 527 569,76
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de Résultat au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	107 367,91	83 832,79
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 469 934,90	1 395 851,43
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 119 385,99	817 118,89
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		100,71
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 696 688,80	2 296 903,82
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	705,46	251,73
Charges sur instruments financiers à terme		4 028,89
Charges sur dettes financières	20 002,89	29 524,02
Autres charges financières		
TOTAL (2)	20 708,35	33 804,64
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 675 980,45	2 263 099,18
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 786 513,21	1 830 339,66
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	889 467,24	432 759,52
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-29 690,37	-5 563,09
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	859 776,87	427 196,43

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexes aux comptes annuels

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013509858 - Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES I : Taux de frais maximum de 0,55% TTC.

FR0013466471 - Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES L : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.

FR0013466463 - Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES P : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.

Le cumul des frais indirects (commissions et frais de gestion) respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds de 0,35% TTC pour les parts P, L et I.

Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion :

Parts P, L et I : 0,15% TTC du montant de la transaction sur les achats et ventes d'actions.
de 10 à 50 € par transaction pour les autres types d'opérations.

Commission de surperformance :

Parts P, L et I : 20% TTC annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après l'« Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué une performance nette de 4% par an.

Ainsi, à compter du 01/04/2022 la comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de mars.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 01/04/2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part racheté, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES I	Capitalisation	Capitalisation
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES L	Capitalisation	Capitalisation
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES P	Capitalisation	Capitalisation

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

2. Évolution de l'actif net au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	164 310 211,74	171 034 439,06
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	8 866 469,64	18 322 043,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-18 255 020,32	-18 647 060,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 136 181,21	3 260 015,22
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 751 510,93	-5 980 571,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 178 702,79	7 604 867,41
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-7 762 872,74	-9 676 923,51
Frais de transactions	-70 940,39	-88 712,15
Différences de change	-1 868 052,41	2 451 286,20
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	19 915 493,35	-3 481 116,46
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	22 928 070,04	3 012 576,69
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 012 576,69	-6 493 693,15
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	1 081 751,04	-920 814,66
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-560 624,13	-1 642 375,17
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 642 375,17	721 560,51
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	889 467,24	432 759,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	169 669 880,22	164 310 211,74

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	56 907 867,61	33,54
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	56 907 867,61	33,54
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	24 763 031,40	14,59
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	24 763 031,40	14,59
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	56 907 867,61	33,54						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 468 347,81	0,87
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							80 165,54	0,05
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			785 070,80	0,46	8 817 153,74	5,20	13 927 671,50	8,21	33 377 971,57	19,67
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 468 347,81	0,87								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	80 165,54	0,05								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 JPY		Devise 2 USD		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	8 562 203,36	5,05	59 410 966,13	35,02	2 163 573,45	1,28	6 766 327,01	3,99
Obligations et valeurs assimilées			3 964 213,32	2,34				
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	56 522,25	0,03	757 294,94	0,45			118 225,38	0,07
Comptes financiers			447 800,22	0,26	21 895,46	0,01	109 654,25	0,06
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes			40 161 921,93	23,67			2 086 966,26	1,23
Comptes financiers	80 151,73	0,05					13,81	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture			16 373 222,29	9,65			2 335 809,11	1,38
Autres opérations								

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	41 962 853,05
	Ventes à règlement différé	206 245,78
	Dépôts de garantie en espèces	1 234 641,99
	Coupons et dividendes en espèces	102 796,48
	Autres créances	8 299,76
TOTAL DES CRÉANCES		43 514 837,06
DETTES		
	Vente à terme de devise	42 197 268,16
	Achats à règlement différé	51 620,03
	Frais de gestion fixe	150 247,19
	Frais de gestion variable	3,66
	Autres dettes	4 782,11
TOTAL DES DETTES		42 403 921,15
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 110 915,91

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20,000	
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES L		
Parts souscrites durant l'exercice	8 927,149	1 020 484,37
Parts rachetées durant l'exercice	-23 741,497	-2 700 386,55
Solde net des souscriptions/rachats	-14 814,348	-1 679 902,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	130 466,226	
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES P		
Parts souscrites durant l'exercice	68 546,657	7 845 985,27
Parts rachetées durant l'exercice	-137 074,145	-15 554 633,77
Solde net des souscriptions/rachats	-68 527,488	-7 708 648,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 262 226,016	

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES L Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	11,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES L	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	172 478,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 614 023,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	28/03/2024
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			
Obligations			1 115 481,06
	XS1968706108	CA 2.0% 25-03-29 EMTN	368 385,83
	US22534PAB94	CA 2.015% 11-01-27	274 942,85
	FR0013312154	CASA ASSURANCES 2.625% 29-01-48	472 152,38
TCN			
OPC			17 241 081,80
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	2 026 073,42
	LU1437021386	AMUNDI INDEX EQUITY GLOBAL LOW CARBON-OE	2 465 257,11
	FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR - Z	7 215 932,36
	LU2195226068	LYXOR SP EUROZONE CLIMATE	4 596 651,40
	LU1829219127	MULTI UNITS LUXEMBOURG-LYXOR	937 167,51
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			18 356 562,86

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	859 776,87	427 196,43
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	859 776,87	427 196,43

	28/03/2024	31/03/2023
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	23,26	16,73
Total	23,26	16,73

	28/03/2024	31/03/2023
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES L		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	80 557,63	42 067,72
Total	80 557,63	42 067,72

	28/03/2024	31/03/2023
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	779 195,98	385 111,98
Total	779 195,98	385 111,98

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 152 417,95	-2 098 407,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-6 152 417,95	-2 098 407,24

	28/03/2024	31/03/2023
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-81,14	-25,58
Total	-81,14	-25,58

	28/03/2024	31/03/2023
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES L		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-576 458,65	-206 571,72
Total	-576 458,65	-206 571,72

	28/03/2024	31/03/2023
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 575 878,16	-1 891 809,94
Total	-5 575 878,16	-1 891 809,94

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	136 465 953,97	171 034 439,06	164 310 211,74	169 669 880,22
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES I en EUR				
Actif net	2 082,77	2 112,72	2 047,09	2 253,04
Nombre de titres	20,000	20,000	20,000	20,000
Valeur liquidative unitaire	104,13	105,63	102,35	112,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,98	0,98	-1,27	-4,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,21	1,27	0,83	1,16
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES L en EUR				
Actif net	16 491 616,62	17 486 180,07	16 175 249,83	15 897 288,06
Nombre de titres	143 202,008	151 346,497	145 280,574	130 466,226
Valeur liquidative unitaire	115,16	115,53	111,33	121,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,77	1,04	-1,42	-4,41
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,09	0,10	0,28	0,61
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES P en EUR				
Actif net	119 972 254,58	153 546 146,27	148 132 914,82	153 770 339,12
Nombre de titres	1 041 716,453	1 329 246,508	1 330 753,504	1 262 226,016
Valeur liquidative unitaire	115,16	115,51	111,31	121,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,77	1,04	-1,42	-4,41
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,09	0,07	0,28	0,61

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	65 915	1 483 087,50	0,87
E.ON AG NOM.	EUR	76 430	984 800,55	0,58
SIEMENS AG-REG	EUR	7 252	1 283 313,92	0,76
TOTAL ALLEMAGNE			3 751 201,97	2,21
CANADA				
LUNDIN MINING CORP	CAD	34 700	329 074,24	0,19
TOTAL CANADA			329 074,24	0,19
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	13 092	1 546 853,41	0,92
ORSTED	DKK	11 967	616 720,04	0,36
TOTAL DANEMARK			2 163 573,45	1,28
ETATS-UNIS				
ABBVIE	USD	16 964	2 860 318,89	1,68
ADOBE INC	USD	1 273	594 773,89	0,35
APPLE INC	USD	20 039	3 181 747,89	1,88
BIOGEN IDEC INC	USD	3 685	735 737,55	0,43
BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	33 322	2 113 170,17	1,24
BROADCOM INC	USD	654	802 609,39	0,47
DIGITAL REALTY TRUST	USD	9 215	1 229 007,96	0,72
EMERSON ELECTRIC	USD	14 111	1 481 916,31	0,88
HOME DEPOT INC COM USD0.05	USD	6 349	2 255 070,74	1,32
IQVIA HOLDINGS - REGISTERED SHARE	USD	6 083	1 424 379,51	0,84
MARVELL TECHNOLOGY INC	USD	22 558	1 480 473,19	0,87
MASTERCARD INC	USD	5 790	2 581 750,28	1,52
MERCK AND	USD	20 613	2 518 412,36	1,48
METLIFE INC	USD	18 255	1 252 664,86	0,74
MICROSOFT CORP	USD	13 832	5 388 332,44	3,18
NVIDIA CORP	USD	5 370	4 492 701,11	2,64
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	3 934	1 034 969,83	0,61
PARKER-HANNIFIN CORP	USD	3 002	1 544 890,35	0,91
PRINCIPAL FINANCIAL GROUP INC	USD	15 828	1 264 921,00	0,75
PROLOGIS	USD	10 633	1 282 064,13	0,76
QUALCOMM INC	USD	5 976	936 793,33	0,56
SALESFORCE INC	USD	4 160	1 160 100,74	0,69
SERVICENOW INC	USD	1 763	1 244 547,41	0,74
SP GLOBAL	USD	6 306	2 484 155,28	1,46
SYNOPSIS INC	USD	1 992	1 054 100,00	0,63

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
THE WALT DISNEY	USD	15 868	1 797 785,63	1,06
TJX COMPANIES INC	USD	24 579	2 308 150,17	1,36
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	2 475	1 133 687,50	0,67
WASTE MANAGEMENT INC	USD	10 213	2 015 649,03	1,18
TOTAL ETATS-UNIS			53 654 880,94	31,62
FRANCE				
BNP PARIBAS	EUR	21 260	1 400 183,60	0,82
SAINT-GOBAIN	EUR	16 479	1 185 334,47	0,70
SANOFI	EUR	12 295	1 118 353,20	0,66
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	6 029	1 263 979,85	0,75
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	36 695	1 105 620,35	0,65
VINCI SA	EUR	3 964	470 764,64	0,28
TOTAL FRANCE			6 544 236,11	3,86
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	5 087	1 632 597,29	0,96
KERRY GROUP PLC-A	EUR	7 564	600 884,16	0,35
TOTAL IRLANDE			2 233 481,45	1,31
ITALIE				
INTESA SANPAOLO	EUR	512 511	1 723 574,49	1,02
TOTAL ITALIE			1 723 574,49	1,02
JAPON				
HITACHI JPY50	JPY	18 800	1 582 073,34	0,93
KURITA WATER INDS JPY50	JPY	30 300	1 159 334,27	0,68
MIZUHO FIN GROUP INC	JPY	64 800	1 184 578,28	0,70
NOMURA RESEARCH INSTITUTE LTD	JPY	45 400	1 182 408,85	0,70
SONY GROUP CORPORATION.	JPY	10 900	862 249,97	0,51
TOKYO ELECTRON JPY50	JPY	5 700	1 369 094,16	0,81
TOYOTA MOTOR	JPY	52 500	1 222 464,49	0,72
TOTAL JAPON			8 562 203,36	5,05
JERSEY				
APTIV PLC	USD	9 405	693 618,75	0,41
TOTAL JERSEY			693 618,75	0,41
PAYS-BAS				
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2 103	1 190 087,70	0,70
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	65 991	788 262,50	0,47
TOTAL PAYS-BAS			1 978 350,20	1,17
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	170 041	613 848,01	0,36
TOTAL PORTUGAL			613 848,01	0,36
ROYAUME-UNI				
ANGLO AMERICAN	GBP	42 391	967 761,32	0,57

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASTRAZENECA PLC	GBP	12 717	1 588 304,88	0,94
LINDE PLC	USD	3 544	1 523 657,48	0,90
NATIONAL GRID PLC	GBP	79 751	994 380,56	0,59
SEGRO PLC	GBP	60 387	638 373,83	0,37
VODAFONE GROUP PLC	GBP	746 287	615 046,28	0,36
TOTAL ROYAUME-UNI			6 327 524,35	3,73
SINGAPOUR				
CAPITALAND INVESTMENT LTD/SI	SGD	306 100	562 826,66	0,33
TOTAL SINGAPOUR			562 826,66	0,33
SUISSE				
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	3 328	470 418,92	0,28
COCACOLA HBC SA	GBP	20 499	600 140,32	0,35
STMICROELECTRONICS NV	EUR	21 978	877 691,43	0,52
TOTAL SUISSE			1 948 250,67	1,15
TAIWAN				
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	15 132	1 906 211,67	1,12
TOTAL TAIWAN			1 906 211,67	1,12
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			92 992 856,32	54,81
TOTAL Actions et valeurs assimilées			92 992 856,32	54,81
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BERTELSMANN 3.5% 29-05-29	EUR	100 000	103 175,62	0,06
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.75% 11-02-28	EUR	400 000	400 074,09	0,23
DEUTSCHE POST AG 1.625% 05-12-28	EUR	400 000	378 846,25	0,22
DEUTSCHE TELEKOM AG 1.75% 25-03-31	EUR	500 000	461 252,08	0,27
DPWGR 1 1/4 04/01/26	EUR	200 000	195 227,95	0,11
EON SE 3.75% 01-03-29 EMTN	EUR	230 000	236 010,66	0,14
HENKEL AG AND COKGAA 0.5% 17-11-32	EUR	600 000	493 910,78	0,29
HOCHTIEF AG 1.75% 03-07-25	EUR	100 000	98 909,15	0,05
INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24-06-26	EUR	300 000	288 404,84	0,17
INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.625% 24-06-29	EUR	500 000	467 441,66	0,28
KION GROUP AG 1.625% 24-09-25	EUR	200 000	194 823,23	0,12
SCHAEFFLER AG 4.75% 14-08-29	EUR	100 000	102 733,27	0,07
VONOVIA SE 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	100 000	85 752,04	0,06
VONOVIA SE 0.625% 14-12-29	EUR	200 000	166 874,09	0,09
TOTAL ALLEMAGNE			3 673 435,71	2,16
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 0.669% 05-05-31	EUR	400 000	372 962,57	0,22
NATL AUSTRALIA BANK 1.125% 20-05-31	EUR	400 000	360 310,54	0,21

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TELS 1.125% 14-04-26 EMTN	EUR	200 000	193 392,65	0,12
TELSTRA CORPORATION 1.375% 26-03-29	EUR	200 000	183 785,46	0,10
TOTAL AUSTRALIE			1 110 451,22	0,65
AUTRICHE				
RAIFFEISEN BANK INTL AG 2.875% 18-06-32	EUR	200 000	185 724,11	0,11
WIENERBERGER AG 4.875% 04-10-28	EUR	190 000	203 371,03	0,12
TOTAL AUTRICHE			389 095,14	0,23
BELGIQUE				
ELIA GROUP SANV 5.85% PERP	EUR	100 000	107 748,17	0,06
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	600 000	638 702,83	0,38
UCB 1.0% 30-03-28 EMTN	EUR	200 000	181 750,94	0,11
TOTAL BELGIQUE			928 201,94	0,55
CANADA				
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO 0.125% 04-09-26	EUR	300 000	277 718,71	0,17
GREAT WEST LIFE 4.7% 16-11-29	EUR	210 000	227 542,41	0,13
TOTAL CANADA			505 261,12	0,30
DANEMARK				
NYKREDIT 0.875% 28-07-31	EUR	400 000	372 964,25	0,22
ORSTED 3.75% 01-03-30 EMTN	EUR	160 000	163 299,62	0,10
PANDORA AS 4.5% 10-04-28 EMTN	EUR	100 000	107 666,09	0,06
SYDBANK 5.125% 06-09-28 EMTN	EUR	270 000	287 747,10	0,17
TOTAL DANEMARK			931 677,06	0,55
ESPAGNE				
ABERTIS INFRA 3.0% 27-03-31	EUR	300 000	285 983,52	0,17
AMADEUS CM 1.5% 18-09-26 EMTN	EUR	200 000	194 180,59	0,11
AMADEUS CM 1.875% 24-09-28	EUR	300 000	286 059,07	0,17
BANCO DE BADELL 4.0% 15-01-30	EUR	100 000	102 301,41	0,06
BANCO DE BADELL 5.5% 08-09-29	EUR	200 000	216 994,65	0,13
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	300 000	344 164,10	0,20
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	400 000	434 397,88	0,26
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.0% 22-04-34	EUR	200 000	206 025,87	0,12
BANCO SANTANDER SA 3.125% 19-01-27	EUR	400 000	396 465,09	0,23
BANKINTER 1.25% 23-12-32	EUR	500 000	454 245,50	0,27
BBVA 3.5% 10-02-27	EUR	400 000	400 027,36	0,24
BBVA 4.625% 13-01-31	EUR	400 000	421 921,82	0,25
BBVA 4.875% 08-02-36 EMTN	EUR	100 000	101 567,00	0,06
BBVA 5.75% 15-09-33 EMTN	EUR	200 000	216 906,91	0,13
CAIXABANK 1.125% 12-11-26	EUR	400 000	376 677,86	0,23
CAIXABANK 1.25% 18-06-31 EMTN	EUR	200 000	189 417,41	0,11
CAIXABANK 2.25% 17-04-30 EMTN	EUR	300 000	299 002,41	0,17
CAIXABANK 6.125% 30-05-34 EMTN	EUR	700 000	779 800,52	0,46

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	200 000	202 074,33	0,12
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	EUR	200 000	204 055,09	0,12
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	200 000	209 827,50	0,12
SANT ISS 2.5% 18-03-25 EMTN	EUR	400 000	394 823,78	0,23
TELEFONICA EMISIONES SAU 2.318% 17-10-28	EUR	300 000	290 105,95	0,17
TOTAL ESPAGNE			7 007 025,62	4,13
ETATS-UNIS				
ABBVIE 0.75% 18-11-27	EUR	200 000	184 874,28	0,11
AT T 2.25% 01-02-32	USD	730 000	552 581,37	0,32
AT T 3.15% 04-09-36	EUR	500 000	479 457,17	0,28
BALL 1.5% 15-03-27	EUR	200 000	188 378,51	0,11
BAXTER INTL 1.3% 15-05-29	EUR	400 000	366 102,07	0,22
BK AMERICA 4.134% 12-06-28	EUR	170 000	180 191,03	0,11
BMW US LLC 3.7% 01-04-32	USD	320 000	277 077,09	0,17
FORD MOTOR CREDIT 4.867% 03-08-27	EUR	230 000	244 365,17	0,14
FORD MOTOR CREDIT 5.125% 20-02-29	EUR	100 000	105 402,14	0,06
FORTIVE 3.7% 15-08-29	EUR	100 000	101 271,71	0,06
GEN MILLS 2.25% 14-10-31	USD	350 000	271 407,71	0,16
IBM INTL BUSINESS MACHINES 0.875% 09-02-30	EUR	500 000	439 604,48	0,26
IBM INTL BUSINESS MACHINES 1.25% 29-01-27	EUR	300 000	284 861,42	0,17
IBM INTL BUSINESS MACHINES 2.72% 09-02-32	USD	400 000	322 420,29	0,19
INTL FLAVORS FRAGRANCES 1.8% 25-09-26	EUR	100 000	96 348,28	0,06
IQVIA 2.25% 15-03-29	EUR	300 000	270 885,29	0,16
IQVIA 5.7% 15-05-28	USD	200 000	192 117,29	0,11
KELLOGG 0.5% 20-05-29	EUR	200 000	173 964,05	0,10
MERCK AND 1.45% 24-06-30	USD	350 000	268 473,11	0,16
NASDAQ 4.5% 15-02-32	EUR	110 000	116 945,97	0,07
PFIZER 1.75% 18-08-31	USD	350 000	265 457,03	0,16
PVH 3 1/8 12/15/27	EUR	200 000	198 569,56	0,12
THERMO FISHER SCIENTIFIC 2.6% 01-10-29	USD	530 000	447 025,58	0,26
VF 4.25% 07-03-29 EMTN	EUR	210 000	207 683,92	0,12
TOTAL ETATS-UNIS			6 235 464,52	3,68
FINLANDE				
NESTE OYJ 0.75% 25-03-28	EUR	400 000	361 004,47	0,21
NESTE OYJ 3.875% 16-03-29 EMTN	EUR	100 000	102 367,91	0,06
STORA ENSO OYJ 2.5% 07-06-27	EUR	400 000	395 983,67	0,24
STORA ENSO OYJ 2.5% 21-03-28	EUR	200 000	191 458,72	0,11
TOTAL FINLANDE			1 050 814,77	0,62
FRANCE				
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	300 000	290 887,26	0,18
AIR LIQ FIN 2.875% 16-09-32	EUR	600 000	600 495,49	0,36

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	200 000	207 202,04	0,12
ARVAL SERVICE LEASE 4.75% 22-05-27	EUR	200 000	214 864,16	0,12
AUCHAN 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	200 000	194 428,71	0,11
AXA 3.75% 12-10-30 EMTN	EUR	130 000	137 620,40	0,09
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	EUR	100 000	113 075,96	0,07
BN 2.25% 11-01-27 EMTN	EUR	500 000	485 228,65	0,29
BNP 4.032 12/31/49	EUR	200 000	201 127,17	0,12
BNP PAR 0.875% 31-08-33 EMTN	EUR	300 000	262 009,78	0,15
BNP PAR 1.125% 11-06-26 EMTN	EUR	300 000	287 502,65	0,17
BNP PAR 1.125% 17-04-29 EMTN	EUR	200 000	183 399,00	0,11
BNP PAR 2.375% 20-11-30 EMTN	EUR	400 000	392 770,32	0,23
BNP PAR 4.095% 13-02-34 EMTN	EUR	200 000	205 932,57	0,12
BOUYGUES 1.125% 24-07-28	EUR	500 000	464 715,64	0,28
BPCE 4.0% 29-11-32 EMTN	EUR	300 000	316 680,14	0,19
BPCE 5.125% 25-01-35 EMTN	EUR	200 000	208 487,17	0,12
BQ POSTALE 0.75% 02-08-32 EMTN	EUR	400 000	359 581,26	0,21
CA 2.0% 25-03-29 EMTN	EUR	400 000	368 385,83	0,22
CA 2.015% 11-01-27	USD	320 000	274 942,85	0,16
CAPGEMINI SE 1.75% 18-04-28	EUR	400 000	383 714,56	0,23
CARMILA 1.625% 30-05-27	EUR	500 000	473 739,22	0,27
CARR 1.25% 03-06-25 EMTN	EUR	200 000	197 035,95	0,11
CASA ASSURANCES 2.625% 29-01-48	EUR	500 000	472 152,38	0,28
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.375% 14-06-27	EUR	200 000	190 766,29	0,11
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.625% 10-08-25	EUR	100 000	98 327,35	0,06
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.875% 15-03-31	EUR	400 000	362 754,31	0,22
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	200 000	199 911,69	0,12
ELIS EX HOLDELIS 3.75% 21-03-30	EUR	100 000	99 817,01	0,06
ELO 6.0% 22-03-29 EMTN	EUR	200 000	203 227,47	0,12
ENGIE 4.0% 11-01-35 EMTN	EUR	400 000	415 768,41	0,24
FRANCE TEL 8.5% 01/03/31 *USD	USD	230 000	259 888,12	0,16
ICADE 0.625% 18-01-31	EUR	300 000	238 720,43	0,14
JCDECAUX 2.625% 24-04-28	EUR	200 000	198 767,20	0,11
KERING 0.75% 13-05-28 EMTN	EUR	400 000	366 130,53	0,22
KERING 1.875% 05-05-30 EMTN	EUR	200 000	188 789,12	0,11
KLEPIERRE 0.875% 17-02-31 EMTN	EUR	100 000	83 906,62	0,05
LA POSTE 3.125% 14-03-33 EMTN	EUR	400 000	394 939,98	0,23
NEXANS 4.25% 11-03-30	EUR	100 000	101 012,18	0,06
NEXANS 5.5% 05-04-28	EUR	100 000	110 822,14	0,06
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	500 000	523 034,10	0,31
ORANGE 1.75% PERP EMTN	EUR	400 000	372 518,57	0,22
PERNOD RICARD 0.875% 24-10-31	EUR	200 000	169 728,13	0,10

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PERNOD RICARD 3.25% 02-11-28	EUR	200 000	203 201,24	0,12
REXEL 2.125% 15-06-28	EUR	300 000	281 146,28	0,17
REXEL 5.25% 15-09-30	EUR	160 000	166 398,88	0,10
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	100 000	94 102,47	0,05
SANFP 1 1/8 04/05/28	EUR	200 000	187 747,02	0,11
SANOFI 1.25% 06-04-29	EUR	300 000	279 587,98	0,16
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.125% 13-10-29	EUR	100 000	102 213,55	0,06
SG 0.5% 12-06-29	EUR	200 000	175 604,37	0,10
SG 0.75% 25-01-27	EUR	300 000	277 407,55	0,17
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	500 000	469 893,54	0,28
SG 4.75% 28-09-29	EUR	400 000	425 259,34	0,25
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 3.125% 24-01-30	EUR	200 000	200 277,66	0,12
UNIBAIL RODAMCO SE 2.875% PERP	EUR	200 000	195 219,89	0,12
UNIBAIL RODAMCO SE FIX 31-12-99	EUR	400 000	439 110,24	0,25
VINCI 1.0% 26-09-25 EMTN	EUR	100 000	96 920,98	0,05
VINCI 1.625% 18-01-29 EMTN	EUR	400 000	374 923,45	0,22
VINCI 1.75% 26-09-30 EMTN	EUR	200 000	184 447,34	0,11
TOTAL FRANCE			16 028 270,59	9,45
GRECE				
ALPHA BANK 5.0% 12-05-30 EMTN	EUR	240 000	242 732,84	0,14
TOTAL GRECE			242 732,84	0,14
IRLANDE				
AIB GROUP 5.25% 23-10-31 EMTN	EUR	300 000	331 007,95	0,20
BK IRELAND GROUP 1.875% 05-06-26	EUR	220 000	218 279,21	0,13
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.75% 02-12-34	EUR	150 000	155 260,21	0,09
TOTAL IRLANDE			704 547,37	0,42
ISLANDE				
LANDSBANKINN HF 5.0% 13-05-28	EUR	100 000	101 705,87	0,06
LANDSBANKINN HF 6.375% 12-03-27	EUR	120 000	126 330,12	0,07
TOTAL ISLANDE			228 035,99	0,13
ITALIE				
ASS GENERALI 5.272% 12-09-33	EUR	200 000	218 600,75	0,13
ASS GEN FIX 27-10-47 EMTN	EUR	200 000	213 302,92	0,12
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 4.25% 28-06-32	EUR	100 000	100 876,40	0,06
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 4.75% 24-01-31	EUR	100 000	105 361,25	0,07
BANCO BPM 0.875% 15-07-26 EMTN	EUR	350 000	331 014,38	0,19
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	120 000	125 190,26	0,08
BANCO BPM 4.875% 17-01-30 EMTN	EUR	150 000	155 908,95	0,09
BPER BANCA 4.25% 20-02-30 EMTN	EUR	170 000	173 771,27	0,11
ENEL 1.375% PERP	EUR	300 000	269 593,56	0,16
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	100 000	89 820,13	0,05

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTE 1.75% 04-07-29 EMTN	EUR	400 000	371 515,98	0,22
INTE 1.75% 20-03-28 EMTN	EUR	600 000	560 345,87	0,33
INTE 3.928% 15-09-26 EMTN	EUR	300 000	306 583,42	0,18
INTE 5.125% 29-08-31 EMTN	EUR	220 000	245 551,08	0,15
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	250 000	267 685,42	0,16
LEASYS 3.875% 01-03-28 EMTN	EUR	100 000	100 608,02	0,06
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	170 000	174 750,40	0,11
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 3.875% 04-07-30	EUR	160 000	160 254,13	0,09
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.375% 26-07-27	EUR	200 000	189 426,71	0,11
UNICREDIT 0.8% 05-07-29 EMTN	EUR	200 000	180 209,62	0,10
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	EUR	400 000	382 400,01	0,22
UNICREDIT 4.6% 14-02-30 EMTN	EUR	260 000	273 383,28	0,16
UNICREDIT 5.375% 16-04-34 EMTN	EUR	400 000	415 440,73	0,24
WEBUILD SPA 3.625% 28-01-27	EUR	264 000	258 430,51	0,15
TOTAL ITALIE			5 670 025,05	3,34
LUXEMBOURG				
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 0.334% 13-08-28	EUR	100 000	88 432,67	0,05
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 1.213% 12-02-36	EUR	600 000	466 929,00	0,27
TOTAL LUXEMBOURG			555 361,67	0,32
PAYS-BAS				
AIRBUS GROUP SE 3.15% 10-04-27	USD	300 000	269 592,16	0,16
ARCADIS NV 4.875% 28-02-28	EUR	140 000	145 781,15	0,09
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	100 000	101 331,59	0,05
CITYCON TREASURY BV 2.375% 15-01-27	EUR	400 000	369 075,18	0,22
COOPERATIEVE RABOBANK UA 1.98% 15-12-27	USD	330 000	280 487,84	0,17
DE VOLKSBANK NV 4.875% 07-03-30	EUR	200 000	210 923,76	0,13
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	EUR	200 000	159 396,06	0,09
EASYJET FINCO BV 1.875% 03-03-28	EUR	300 000	281 619,69	0,16
GSK CAPITAL BV 3.125% 28-11-32	EUR	140 000	140 829,08	0,08
HEINEKEN NV 1.75% 17-03-31	EUR	400 000	362 537,20	0,22
NATLENEDERLANDEN BANK NV 0.05% 24-09-35	EUR	1 000 000	715 840,05	0,43
NN GROUP NV FIX 13-01-48 EMTN	EUR	600 000	612 222,94	0,36
RABOBK 1.5% 26-04-38 EMTN	EUR	400 000	335 158,57	0,20
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.0% 08-09-33	EUR	700 000	703 115,89	0,41
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.375% 22-02-37	EUR	200 000	200 883,49	0,12
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.625% 24-02-43	EUR	400 000	406 963,81	0,24
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	400 000	393 856,89	0,23
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	170 000	178 962,60	0,10
TELEFONICA EUROPE BV 5.7522% PERP	EUR	100 000	101 627,96	0,06
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	300 000	337 144,27	0,20
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV 1.625% 18-10-41	EUR	400 000	304 724,50	0,17
TOTAL PAYS-BAS			6 612 074,68	3,89

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PORTUGAL				
CAIXA GEN 5.75% 31-10-28 EMTN	EUR	200 000	218 584,28	0,13
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 14-03-82	EUR	300 000	261 757,15	0,16
TOTAL PORTUGAL			480 341,43	0,29
ROYAUME-UNI				
CCE 0.7 09/12/31	EUR	400 000	333 079,63	0,20
HSBC 2.848% 04-06-31	USD	350 000	282 742,88	0,17
HSBC 3.0% 30-06-25 EMTN	EUR	300 000	303 143,66	0,18
INFORMA 1.25% 22-04-28 EMTN	EUR	200 000	184 747,36	0,11
LLOYDS BANKING GROUP 4.5% 11-01-29	EUR	200 000	208 492,45	0,12
NATWEST MKTS 1.375% 02-03-27	EUR	300 000	283 522,08	0,17
NATWEST MKTS 4.25% 13-01-28	EUR	300 000	311 493,95	0,18
SMITHS GROUP 2.0% 23-02-27	EUR	200 000	192 318,10	0,11
VODAFONE GROUP 1.125% 20-11-25	EUR	200 000	193 460,08	0,11
VODAFONE GROUP 1.5% 24-07-27	EUR	600 000	575 945,43	0,34
TOTAL ROYAUME-UNI			2 868 945,62	1,69
SUEDE				
ASSA ABLOY AB 3.875% 13-09-30	EUR	190 000	200 709,76	0,12
CASTELLUM AB 0.75% 04-09-26	EUR	400 000	370 844,50	0,21
EPIROC AKTIEBOLAG 3.625% 28-02-31	EUR	110 000	110 820,17	0,06
INVESTOR AB 1.5% 12-09-30 EMTN	EUR	200 000	181 769,35	0,11
SVEN CEL 1.125% 05-03-25 EMTN	EUR	400 000	390 247,02	0,24
TELE2 AB 3.75% 22-11-29 EMTN	EUR	100 000	102 328,56	0,06
TELIA COMPANY AB	EUR	400 000	329 385,91	0,20
TOTAL SUEDE			1 686 105,27	1,00
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			56 907 867,61	33,54
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			56 907 867,61	33,54
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	EUR	1,94	2 026 073,42	1,20
CPR MONETAIRE ISR - Z	EUR	345,429	7 215 932,36	4,25
TOTAL FRANCE			9 242 005,78	5,45
LUXEMBOURG				
AMUNDI INDEX EQUITY GLOBAL LOW CARBON-OE	EUR	18,745	2 465 257,11	1,45
LYXOR SP EUROZONE CLIMATE	EUR	151 000	4 596 651,40	2,71
MULTI UNITS LUXEMBOURG-LYXOR	EUR	6 481	937 167,51	0,55
TOTAL LUXEMBOURG			7 999 076,02	4,71
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			17 241 081,80	10,16
TOTAL Organismes de placement collectif			17 241 081,80	10,16

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0624	EUR	-120	-193 200,00	-0,12
FTSE 100 FUT 0624	GBP	-25	-94 303,76	-0,05
SP 500 MINI 0624	USD	-60	-229 444,44	-0,14
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-516 948,20	-0,31
TOTAL Engagements à terme fermes			-516 948,20	-0,31
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
S&P 500 INDEX 05/2024 PUT 5100	USD	15	46 666,67	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			46 666,67	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels			46 666,67	0,03
TOTAL Instruments financier à terme			-470 281,53	-0,28
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	247 049,97	228 749,97	0,13
APPEL MARGE CACEIS	EUR	186 000	186 000,00	0,11
APPEL MARGE CACEIS	GBP	72 250	84 507,87	0,06
TOTAL Appel de marge			499 257,84	0,30
Créances			43 514 837,06	25,64
Dettes			-42 403 921,15	-24,99
Comptes financiers			1 388 182,27	0,82
Actif net			169 669 880,22	100,00

Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES L	EUR	130 466,226	121,84
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES I	EUR	20,000	112,65
Part LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES P	EUR	1 262 226,016	121,82

LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexe(s)

Produit

LCL Compensation Carbone Multi Stratégies - P

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013466463 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de LCL Compensation Carbone Multi Stratégies, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Diversifié

Objectifs: En souscrivant dans LCL Compensation Carbone Multi Stratégies, vous investissez dans un FIVG de placements collectifs et/ou fonds d'investissements ou d'actions de sociétés diversifié, dont l'univers d'investissement est mondial, associant trois classes d'actifs entre elles: actions, obligations et placements monétaires en intégrant des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) dans le processus de construction de l'univers d'investissement.

L'objectif de gestion vise à obtenir un rendement positif quelles que soient les configurations de marché à moyen terme (4 ans minimum) grâce à une approche de gestion discrétionnaire et flexible en exposant le FCP à divers marchés. Le FCP est géré selon une approche responsable et dont l'objectif cible d'empreinte carbone est d'être en permanence à un niveau inférieur à minima de 20% par rapport à l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI ACWI avant compensation.

La politique d'investissement vise à sélectionner des placements collectifs et/ou fonds d'investissements ou des actions des sociétés s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique et/ou à limiter leur niveau d'émission de carbone par exemple en privilégiant les énergies propres dans leur processus de productions.

Afin de sélectionner les sociétés les plus aptes à combattre le changement climatique, la Société de gestion s'appuie sur les données de CDP. CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations liées dans l'environnement. La Société de gestion visera à diminuer l'empreinte carbone du FCP à minima de 20% par rapport à l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI ACWI.

La stratégie d'investissement durable du FCP se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les

notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. - La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1. Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2. A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3. La stratégie d'investissement intègre une approche durable en excluant les sociétés sur la base des éléments suivants :

- plus mauvaises notations ESG globales ;
- les plus mauvaises notations E (composante Environnementale) et G (composante Gouvernance) ;
- les plus mauvaises notations selon des critères environnementaux ;
- controverses ESG élevées.

D'autre part, la Société de gestion s'engage :

- à réduire au minimum de 20% l'univers d'investissement, par l'exclusion des plus mauvaises notes climatiques CDP et les exclusions issues de sa méthodologie d'analyse ESG interne ;
- à ce qu'au minimum 90% des titres en portefeuille soient notés ESG.

En cas d'exclusion, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs. Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Le FCP compensera son empreinte carbone (scope 1, 2 et 3 - uniquement les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang -). La compensation de l'empreinte carbone du FCP peut être considérée comme partielle dans la mesure où la Société de Gestion ne compense pas les émissions de carbone liées aux contrats financiers détenus à l'actif du FCP.

Cette compensation sera obtenue grâce à l'utilisation de "VER" (Verified Emission Reduction). Les projets sous-jacents des VER utilisés par la société de gestion pour compenser l'empreinte carbone du FCP seront des projets bénéficiant de l'accréditation REDD+ (Reducing Emission from Deforestation and forest Degradation). A la date de création du FCP, les projets choisis ("Cardamon Forest" au Cambodge et "Marajo Forest conservation Project" au Brésil) visent à lutter contre la déforestation. Pour plus de détails sur les projets: <https://eco-act.com/fr/project>.

Le niveau de risque global du FCP, exprimé en volatilité annuelle prévisionnelle, est de 10%. La volatilité mesure l'amplitude des variations de prix d'un actif donné par rapport à la moyenne de celles-ci.

Le FCP peut être investi jusqu'à 100% en OPC et jusqu'à 80% en actions et titres assimilés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Le FCP est un FCP nourricier d'un OPC géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL Compensation Carbone Multi Stratégies.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

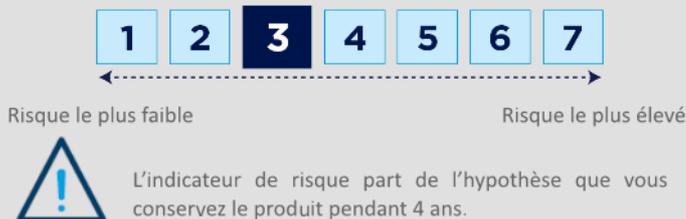
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL Compensation Carbone Multi Stratégies.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 21/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/04/2017 et 30/04/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/01/2014 et 31/01/2018

Période de détention recommandée : 4 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	4 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 160	€7 280
	Rendement annuel moyen	-28,4%	-7,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 580	€8 750
	Rendement annuel moyen	-14,2%	-3,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 050	€11 960
	Rendement annuel moyen	0,5%	4,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 460	€12 950
	Rendement annuel moyen	14,6%	6,7%

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	4 ans*
Coûts totaux	€665	€1 353
Incidence des coûts annuels**	6,7%	3,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,77% avant déduction des coûts et de 4,58% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.		Jusqu'à 500 EUR
Coûts d'entrée		
Coûts de sortie	de Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	107,16 EUR
Coûts de transaction	de 0,14% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	13,55 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de ref: indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI AQWI. Période d'observation : du 01/04 au 31/03. Hurdle: 4% par an.. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	44,37 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 4 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 4 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 11:00 AM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus LCL Compensation Carbone Multi Stratégies pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

LCL Compensation Carbone Multi Stratégies - L

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013466471 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de LCL Compensation Carbone Multi Stratégies, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Diversifié

Objectifs: En souscrivant dans LCL Compensation Carbone Multi Stratégies, vous investissez dans un FIVG de placements collectifs et/ou fonds d'investissements ou d'actions de sociétés diversifié, dont l'univers d'investissement est mondial, associant trois classes d'actifs entre elles: actions, obligations et placements monétaires en intégrant des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) dans le processus de construction de l'univers d'investissement.

L'objectif de gestion vise à obtenir un rendement positif quelles que soient les configurations de marché à moyen terme (4 ans minimum) grâce à une approche de gestion discrétionnaire et flexible en exposant le FCP à divers marchés. Le FCP est géré selon une approche responsable et dont l'objectif cible d'empreinte carbone est d'être en permanence à un niveau inférieur à minima de 20% par rapport à l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI ACWI avant compensation.

La politique d'investissement vise à sélectionner des placements collectifs et/ou fonds d'investissements ou des actions des sociétés s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique et/ou à limiter leur niveau d'émission de carbone par exemple en privilégiant les énergies propres dans leur processus de productions.

Afin de sélectionner les sociétés les plus aptes à combattre le changement climatique, la Société de gestion s'appuie sur les données de CDP. CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations liées dans l'environnement. La Société de gestion visera à diminuer l'empreinte carbone du FCP à minima de 20% par rapport à l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI ACWI.

La stratégie d'investissement durable du FCP se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les

notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. - La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1. Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2. A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3. La stratégie d'investissement intègre une approche durable en excluant les sociétés sur la base des éléments suivants :

- plus mauvaises notations ESG globales ;
- les plus mauvaises notations E (composante Environnementale) et G (composante Gouvernance) ;
- les plus mauvaises notations selon des critères environnementaux ;
- controverses ESG élevées.

D'autre part, la Société de gestion s'engage :

- à réduire au minimum de 20% l'univers d'investissement, par l'exclusion des plus mauvaises notes climatiques CDP et les exclusions issues de sa méthodologie d'analyse ESG interne ;
- à ce qu'au minimum 90% des titres en portefeuille soient notés ESG.

En cas d'exclusion, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs. Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Le FCP compensera son empreinte carbone (scope 1, 2 et 3 - uniquement les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang -). La compensation de l'empreinte carbone du FCP peut être considérée comme partielle dans la mesure où la Société de Gestion ne compense pas les émissions de carbone liées aux contrats financiers détenus à l'actif du FCP.

Cette compensation sera obtenue grâce à l'utilisation de "VER" (Verified Emission Reduction). Les projets sous-jacents des VER utilisés par la société de gestion pour compenser l'empreinte carbone du FCP seront des projets bénéficiant de l'accréditation REDD+ (Reducing Emission from Deforestation and forest Degradation). A la date de création du FCP, les projets choisis ("Cardamon Forest" au Cambodge et "Marajo Forest conservation Project" au Brésil) visent à lutter contre la déforestation. Pour plus de détails sur les projets: <https://eco-act.com/fr/project>.

Le niveau de risque global du FCP, exprimé en volatilité annuelle prévisionnelle, est de 10%. La volatilité mesure l'amplitude des variations de prix d'un actif donné par rapport à la moyenne de celles-ci.

Le FCP peut être investi jusqu'à 100% en OPC et jusqu'à 80% en actions et titres assimilés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Le FCP est un FCP nourricier d'un OPC géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL Compensation Carbone Multi Stratégies.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

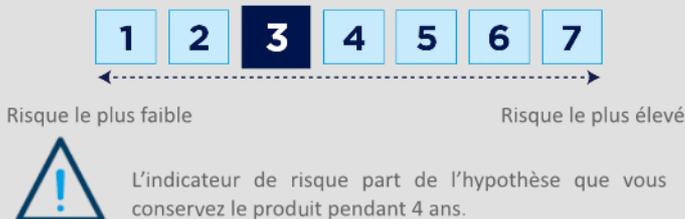
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL Compensation Carbone Multi Stratégies.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 21/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/04/2017 et 30/04/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/01/2014 et 31/01/2018

Période de détention recommandée : 4 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	4 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 170	€7 280
	Rendement annuel moyen	-28,3%	-7,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 580	€8 750
	Rendement annuel moyen	-14,2%	-3,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 050	€11 960
	Rendement annuel moyen	0,5%	4,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 460	€12 950
	Rendement annuel moyen	14,6%	6,7%

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	4 ans*
Coûts totaux	€716	€1 624
Incidence des coûts annuels**	7,3%	3,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,33% avant déduction des coûts et de 4,58% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.		Jusqu'à 500 EUR
Coûts d'entrée		
Coûts de sortie	de Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	107,16 EUR
Coûts de transaction	de 0,14% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	13,55 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de réf: indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI AQWI. Période d'observation; du 01/04 au 31/03. Hurdle; 4% par an.. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	95,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 4 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 4 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 11:00 AM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus LCL Compensation Carbone Multi Stratégies pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

LCL Compensation Carbone Multi Stratégies - I

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013509858 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de LCL Compensation Carbone Multi Stratégies, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Diversifié

Objectifs: En souscrivant dans LCL Compensation Carbone Multi Stratégies, vous investissez dans un FIVG de placements collectifs et/ou fonds d'investissements ou d'actions de sociétés diversifié, dont l'univers d'investissement est mondial, associant trois classes d'actifs entre elles: actions, obligations et placements monétaires en intégrant des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) dans le processus de construction de l'univers d'investissement.

L'objectif de gestion vise à obtenir un rendement positif quelles que soient les configurations de marché à moyen terme (4 ans minimum) grâce à une approche de gestion discrétionnaire et flexible en exposant le FCP à divers marchés. Le FCP est géré selon une approche responsable et dont l'objectif cible d'empreinte carbone est d'être en permanence à un niveau inférieur à minima de 20% par rapport à l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI ACWI avant compensation.

La politique d'investissement vise à sélectionner des placements collectifs et/ou fonds d'investissements ou des actions des sociétés s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique et/ou à limiter leur niveau d'émission de carbone par exemple en privilégiant les énergies propres dans leur processus de productions.

Afin de sélectionner les sociétés les plus aptes à combattre le changement climatique, la Société de gestion s'appuie sur les données de CDP. CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations liées dans l'environnement. La Société de gestion visera à diminuer l'empreinte carbone du FCP à minima de 20% par rapport à l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI ACWI.

La stratégie d'investissement durable du FCP se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les

notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. - La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1. Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2. A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3. La stratégie d'investissement intègre une approche durable en excluant les sociétés sur la base des éléments suivants :

- plus mauvaises notations ESG globales ;
- les plus mauvaises notations E (composante Environnementale) et G (composante Gouvernance) ;
- les plus mauvaises notations selon des critères environnementaux ;
- controverses ESG élevées.

D'autre part, la Société de gestion s'engage :

- à réduire au minimum de 20% l'univers d'investissement, par l'exclusion des plus mauvaises notes climatiques CDP et les exclusions issues de sa méthodologie d'analyse ESG interne ;
- à ce qu'au minimum 90% des titres en portefeuille soient notés ESG.

En cas d'exclusion, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs. Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Le FCP compensera son empreinte carbone (scope 1, 2 et 3 - uniquement les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang -). La compensation de l'empreinte carbone du FCP peut être considérée comme partielle dans la mesure où la Société de Gestion ne compense pas les émissions de carbone liées aux contrats financiers détenus à l'actif du FCP.

Cette compensation sera obtenue grâce à l'utilisation de "VER" (Verified Emission Reduction). Les projets sous-jacents des VER utilisés par la société de gestion pour compenser l'empreinte carbone du FCP seront des projets bénéficiant de l'accréditation REDD+ (Reducing Emission from Deforestation and forest Degradation). A la date de création du FCP, les projets choisis ("Cardamon Forest" au Cambodge et "Marajo Forest conservation Project" au Brésil) visent à lutter contre la déforestation. Pour plus de détails sur les projets: <https://eco-act.com/fr/project>.

Le niveau de risque global du FCP, exprimé en volatilité annuelle prévisionnelle, est de 10%. La volatilité mesure l'amplitude des variations de prix d'un actif donné par rapport à la moyenne de celles-ci.

Le FCP peut être investi jusqu'à 100% en OPC et jusqu'à 80% en actions et titres assimilés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Le FCP est un FCP nourricier d'un OPC géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL Compensation Carbone Multi Stratégies.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

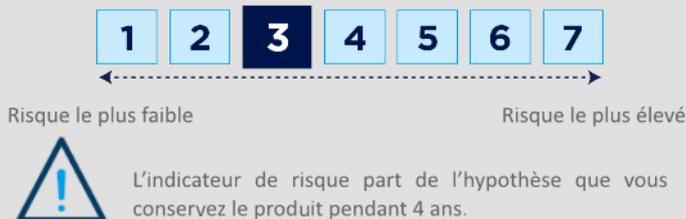
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL Compensation Carbone Multi Stratégies.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 21/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/01/2018 et 31/01/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/01/2014 et 31/01/2018

Période de détention recommandée : 4 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	4 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 880	€7 010
	Rendement annuel moyen	-31,2%	-8,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 670	€8 880
	Rendement annuel moyen	-13,3%	-2,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 130	€12 200
	Rendement annuel moyen	1,3%	5,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 460	€12 950
	Rendement annuel moyen	14,6%	6,7%

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	4 ans*
Coûts totaux	€567	€850
Incidence des coûts annuels**	5,7%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,21% avant déduction des coûts et de 5,10% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.		Jusqu'à 500 EUR
Coûts d'entrée		
Coûts de sortie	de Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	de 0,57% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	53,87 EUR
Coûts de transaction	de 0,14% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	13,55 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de réf: indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI AQWI. Période d'observation; du 01/04 au 31/03. Hurdle; 4% par an.. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 4 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 4 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 11:00 AM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus LCL Compensation Carbone Multi Stratégies pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
LCL Compensation Carbone Multi Stratégies

Identifiant d'entité juridique :
969500905W2KXSSIKP48

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **67,43 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par 50% MSCI ACWI + 50% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E). Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-inclass ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 0,692 (C).
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : 0,198 (D).

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de

critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.75 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.23 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
CPR MONETAIRE ISR - Z	Finance	Fonds	France	4,26 %
MICROSOFT CORP	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	États-Unis	3,18 %
LYX S&P EZ LM PA ETF(PAR)	Finance	Fonds	Luxembourg	2,72 %
NVIDIA CORP	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	États-Unis	2,65 %
APPLE INC	Technologies de l'info.	Technologie, Matériel et équipement	États-Unis	1,88 %
ABBVIE INC	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	États-Unis	1,69 %
MASTERCARD INC-CL A	Finance	Services financiers	États-Unis	1,52 %
MERCK & CO. INC.	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	États-Unis	1,49 %
S&P GLOBAL INC	Finance	Services financiers	États-Unis	1,47 %
AM MSCI WRLD CLIM TRANS CTB-OEC	Finance	Fonds	Luxembourg	1,46 %
TJX COMPANIES INC	Conso Cyclique	Consumer Discretionary	États-Unis	1,36 %

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/04/2023 au 31/03/2024**

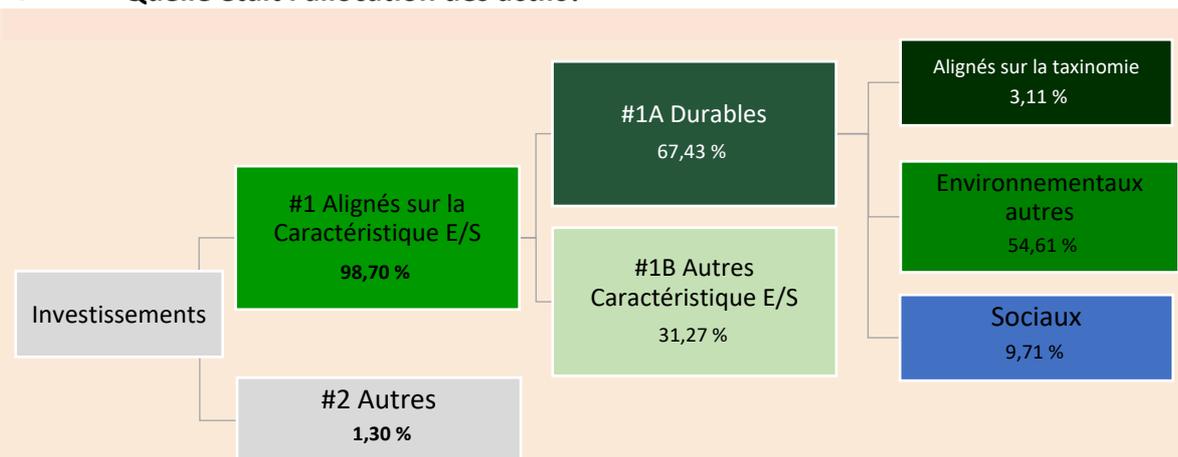
		Distribution & Retail		
HOME DEPOT INC	Conso Cyclique	Consumer Discretionary Distribution & Retail	États-Unis	1,33 %
BOSTON SCIENTIFIC CORP	Santé	Services & Equipements de Santé	États-Unis	1,25 %
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - Z (C)	Finance	Fonds	France	1,20 %
WASTE MANAGEMENT INC	Industrie	Services professionnels	États-Unis	1,19 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
<i>Corporates</i>	<i>Bancaire</i>	11,73 %
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	10,19 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	7,85 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	7,71 %
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	6,96 %
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	6,35 %
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	3,92 %
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	3,31 %
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	3,09 %
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	2,99 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i>	2,69 %
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	2,54 %
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	1,93 %
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	1,92 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	1,88 %

<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	<i>1,86 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	<i>1,82 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	<i>1,57 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	<i>1,51 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>1,49 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Assurance</i>	<i>1,36 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	<i>1,24 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Services professionnels</i>	<i>1,19 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	<i>1,13 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	<i>1,09 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	<i>1,06 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i>	<i>0,94 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>0,90 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	<i>0,84 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	<i>0,79 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Métaux et mines.</i>	<i>0,77 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Industrie de base</i>	<i>0,76 %</i>

<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	<i>0,73 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	<i>0,71 %</i>
<i>Sécurisé</i>	<i>Actifs hypothécaires</i>	<i>0,62 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres secteurs industriels</i>	<i>0,35 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	<i>0,33 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Énergie</i>	<i>0,27 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Gaz naturel</i>	<i>0,25 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>BROKERAGE</i>	<i>0,07 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>0,03 %</i>
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	<i>-0,14 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>1,41 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 3,11 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

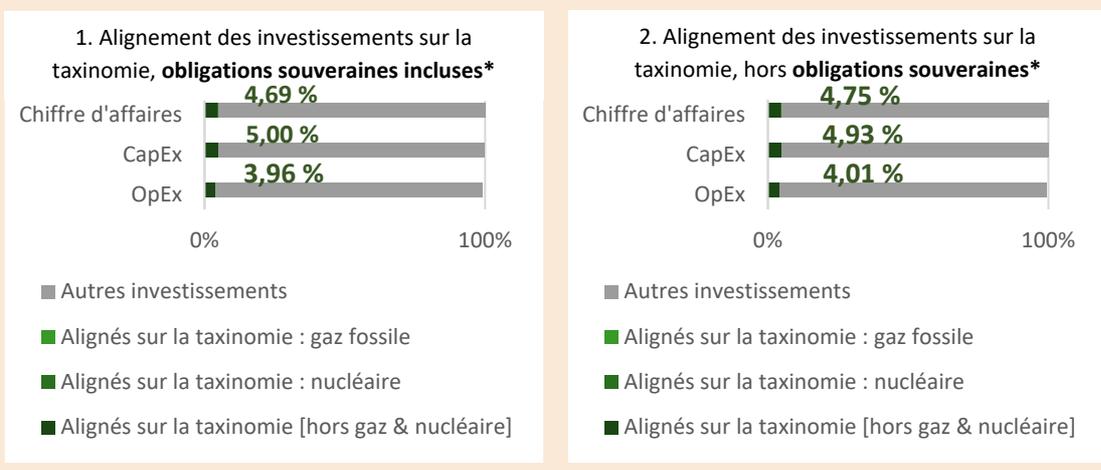
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/03/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,02 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,21 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière

substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **54,61 %** à la fin de la période. Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **9,71 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.